situation que la création d'un droit de visite sanitaire à la frontière, à l'instar de ce qui se fait pour l'entrée dans certaines villes, telles que Lille, par exemple, ou ce droit est de 2 fr. par 100 kilog.

Le droit à la frontière pourrait être fixé à 3 fr. qui, ajoutés aux 3 fr. de droits de douane, constitueraient une protection efficace pour l'agriculture, et une garantie de sécurité pour l'hygiène publique. Car dans l'état actuel des choses, il arrive que certaines bêtes, refusées comme malades et malsaines par les vétérinaires préposés à la visite du bétail vivant sont ensuite conduites dans un des nombreux abattoirs qui existent à la frontière et nous reviennent après comme viande abattue acquittant un droit moindre et constituant un danger pour la santé publique.

M. Delelis fait observer qu'on avait demandé 7 fr. qui ont été refusés. Il faudrait établir un droit équivalent à celui qui frappe les bêtes sur pied ; on pourrait demander 4 fr. comme taxe de visite.

M. des Rotours admet l'équivalence, mais il craint les susceptibilités de la Commission des douanes, laquelle trouvera probablement dans cette proposition un prétexte pour cacher un droit fiscal, ce qui anéantira alors toutes les chances d'adoption. Il trouve préférable d'éveiller l'attention sur la question d'hygiène et saisir alors le Parlement d'un projet de loi spécial sans passer par la Commission des douanes. Il demande le concours de la presse pour intéresser à cette question l'opinion publique.

M. Brame cite l'exemple de l'Angleterre qui nous a devancé dans cette voie.

M. Guermonprez fait observer que le droit devrait être établi au poids pour le bétail vivant comme pour les bêtes abattues.

M. Vallet-Roger fait observer que le droit spécifique sur le bétail vivant aurait pour effet de protéger plus l'engraissement que l'élevage, et que le législateur doit avoir en vue de protéger également et aussi efficacement l'une que l'autre ces deux industries, et qu'en fixant à un taux moindre les jeunes bêtes que les adultes, comme l'a fait le comice, tous les intérêts sont judicieusement protégés.

M. Vitiu croit qu'une loi serait superflue, attendu qu'un simple arrêté ministériel suffit pour soumettre à une visite sanitaire les viandes étrangères abattues.

M. Bottieau fait remarquer qu'on s'est préoccupé à la commission des douanes de cette entrée de viandes abattues si souvent malsaines. Le moyen pratique serait d'en empêcher l'introduction au point de vue sanitaire, comme le fait l'Angleterre. L'Allemagne suit la même ligne de conduite tout en nous envoyant son bétail. Il n'est que juste de prendre à l'égard de ces puissances des mesures réciproques. M. Méline l'a fait observer au ministre, les mesures demandées sont à l'étude, et il croit pouvoir annoncer que sous peu elles pourront être appliquées.

M. Plichon expose les démarches qu'il a faites de concert avec ses collègues de la députation du Nord en vue d'obtenir pour ces questions la meilleure solution possible aux justes revendications de l'agriculture.

QUESTION DES CÉRÉALES. — M. Hellin dit que le comice est d'avis d'accepter le projet de la commission des céréales, mais en fixant le droit à 3 francs pour le seigle et pour l'orge. Le comice accepte le droit sur le blé fixé au minimum de 5 francs jusqu'au prix de 25 fr. et décroissant d'un franc aux 100 kilog. par franc d'augmentation sur le prix de 25 fr.

Il demande de plus qu'on spécifie que ce droit sera également appliqué aux grains concassés, moulus, farines et issus.

M. Baucarne rend compte des propositions émanant, à cet égard des députés du Nord. Il croit que le droit mobile rencontrerait plus de partisans et jouirait d'une plus grande faveur auprès des consommateurs.

M. Guermonprez demande, au contraire, une taxe fixe et que cette taxe soit l'équivalent des charges qui pèsent sur le contribuable français. Il fixe cette taxe à 5 francs par hectolitre. Selon lui, en cas de mauvaise récolte, la taxe mobile ne servirait à rien.

M. Hellin dit qu'en raison du nivellement des prix dans le monde entier, les grandes différences entre ces prix n'existent plus : il croit alors préférable une taxe mobile avec un minimum fixe.

M. Vallet Rogez croit que le prix du blé n'augmentera pas d'une façon sensible et que les blés étrangers nous arriveront toujours.

Avec M. Le Gavrian, il désirerait que le droit soit égal à la différence qui existe entre le prix de revient des blés français et le coût des blés étrangers. Cette mesure préserverait les producteurs français de toute perte ; malheureusement, elle aurait moins de chances d'être adoptée que le droit mobile proposé par la Commission.

M. Le Gavrian explique qu'il n'avait pas l'intention de déposer un amendement, et que c'est simplement en conversation qu'il a énoncé cette proposition.

M. Beaucarne croit que cette dernière mesure aurait pour effet des changements constants de tarifs, et qu'elle manquerait d'une base suffisamment fixe ; que par conséquent, elle aurait peu de chances d'être acceptée. Il faut en outre se garder de demander trop de crainte de ne rien obtenir.

Seigles et orges. — M. Agache, au nom des malteurs demande que les orges destinées au maltage puissent entrer et sortir en admission temporaire par toutes les voies de fer et d'eau et non pas seulement par Dunkerque et Gravelines.

M. des Rotours dit que drauback serait préférable, malheureusement le gouvernement l'a refusé, mais il a pris l'engagement formel de revenir sur un règlement qui fait un tort si grand aux malteurs.

M. Guermonprez fait observer que l'Allemagne a élevé le droit d'entrée sur les seigles français de 1 fr. 25 à 3 fr. 75 ; il faut, de notre côté, demander à cet égard la réciprocité.

M. Vallet-Rogez appuie cette demande et fait remarquer que l'Est est surtout atteint par cette mesure ; il cite à l'appui de cette remarque, l'abaissement des prix tombés de 18 fr. à 13 et 14 fr. le quintal.

Avoines. — Le droit de 3 francs est demandé pour les avoines, entières aussi bien que concassées.

M. Vallet-Rogez demande que les fèves soient comprises dans les céréales ; il expose qu'elles entrent franches de droit en quantités considérables, venant de l'étranger et notamment de l'Egypte, pour être converties en farine et mélangées aux farines de froment. Il importe donc de les taxer comme les autres céréales.

M. Bottieau répond qu'il prend note, comme membre de la commission parlementaire, de cette demande, ainsi que de celle de M. Droulers relative aux pois et de celle de M. Agache relative aux orges destinées au maltage.

Maïs. — Le droit de 3 francs est demandé ainsi que pour les mélasses étrangères.

Sucres. — M. Vallet fait un exposé complet de la question, après lequel il propose au Comice d'adopter les résolutions suivantes :

SURTAXES. — Le Comice réclame de nouveau avec la plus grande énergie l'application de la surtaxe de 7 frs., non remboursable, à tous les sucres étrangers, sans distinction d'origine.

TAUX EN PRISE DE CHARGE. — Le Comice s'en réfère à la démonstration qu'il a faite précédemment de l'impossibilité de surélever ces taux sans provoquer la ruine des fabricants et cultivateurs des régions dont le sol ne peut, par sa nature, produire une betterave assez riche pour supporter cette surélévation. Il est même à craindre que dans les années moins favorisées que la campagne dernière par la température, la betterave de ces régions n'atteigne pas la richesse saccharine que comportent les taux d'accise prévus par la loi. Pour ces raisons, le Comice demande, non seulement le maintien du taux actuel de prise en charge mais encore à ce que la faculté d'abonnement soit prorogée et même définitivement établie, ce qui ne peut, en aucune façon, nuire aux intérêts du Trésor.

PARTAGE DES EXCÉDENTS. — En ce qui concerne ce partage, le Comice estime qu'il ne pourrait se faire comme l'a proposé récemment le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Jusqu'à 20 pour cent d'excédent, le fisc ne peut élever aucune prétention au partage, attendu qu'il a la compensation de ces 20 pour cent dans l'augmentation de 10 francs qui lui a été accordée sur le droit de consommation, lequel a été porté de 40 à 50 fr. Le boni 28 pour cent doit rester à fabricant franc de tout partage, et ce n'est que pour les excédents au delà de 20 pour cent que le fisc pourrait prétendre au partage si les nécessités budgétaires s'en faisaient sentir. Mais de toute façon, aucune modification à la loi du 29 juillet 1884 ne peut être faite pour la campagne 1886-87, attendu que cette campagne est déjà commencée par la conclusion des marchés de betteraves, et que, quand ces marchés ont été conclus, les fabricants comptaient sur le boni entier pour fixer le prix d'achat.

Betteraves étrangères. — Le Comice s'en réfère à la délibération qu'il a prise le 7 avril 1886, et aux moyens qu'il a alors proposés pour mettre obstacle à leur entrée en France, et dont voici la conclusion :

ARTICLE ADDITIONNEL A LA LOI DU 29 JUILLET 1884 :

Les fabricants de sucre français qui auront reçu et transformé de la betterave étrangère ne seront pas admis à profiter des bonis de fabrication accordés par ladite loi.

L'abonnement leur sera refusé, ainsi que la décharge de 8 pour cent accordée aux fabricants non abonnés.

M. Droulers dit que pour le Nord, le projet de M. Peytral est plus avantageux que celui de la commission.

M. Lefort est de l'avis contraire et appuie la motion de M. Vallet, qui lui paraît préférable.

M. Baucarne dit que tout le monde est d'avis de voter la surtaxe non remboursable sur les sucres coloniaux ; pour le reste il faut s'en rapporter aux Commissions et leur envoyer les éléments d'appréciation.

M. des Rotours compare le projet du Gouvernement et celui de la Commission.

Le premier se fonde sur le partage des bénéfices, qui s'élèvent à mesure que les bonis augmentent, tandis que le second propose une réduction proportionnelle et sur toute la France ; cette clause atteindra infailliblement le Nord. Il propose donc de demander le maintien des taux de prises en charge, tels qu'ils sont fixés par la loi de juillet 1884, et si on ne peut l'obtenir, de prendre comme ligne de retraite la proposition de M. Vallet relative au partage des bonis seulement au-delà de 20 pour cent, ce qui sera moins susceptible d'atteindre les fabricants et les cultivateurs du Nord.

Quant aux betteraves étrangères, le ministre a promis de tenir compte de la situation. Il est évident que pour ces betteraves riches, qui comportent un boni supérieur, ce boni profitera au cultivateur étranger, ce qui n'est admissible à aucun point de vue.

Ces résolutions, comme toutes celles exposées au cours de la discussion, sont acceptées à l'unanimité, et il est décidé qu'elles seront présentées au Conseil général pour qu'il les appuie auprès des pouvoirs publics.

La séance est levée à une heure et demie.

NOUVELLES MILITAIRES

M. E. Lesage, lieutenant en 1er au 3e régiment du génie, est promu au grade de capitaine et classé à l'état-major particulier de l'arme.

M. Calzoni, capitaine-commandant au 2e régiment du génie en Tunisie, est désigné pour le 3e génie à Arras.

M. Moulinier, capitaine en 2e au 3e régiment, est désigné pour le 2e régiment à Montpellier.

Les officiers de réserve ; la répartition des des troupes. — Le décret d'officiers de réserve en ce moment à la signature de M. le président de la République comprend 2 lieutenants, anciens sous-lieutenants de l'armée active démissionnaires, et 247 sous-lieutenants, dont 5 sous-lieutenants d'infanterie démissionnaires et 242 anciens engagés conditionnels.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve dans la première région de corps d'armée, savoir :

Au 1er d'infanterie, à Cambrai, MM. Bourdrel et Dieu, anciens engagés conditionnels ; au 8e, à Saint-Omer, néant ; au 33e à Arras, néant ; au 43e, à Lille, MM. Delmasure, Derveaux, Jacotte, Mourmant et Parmentier, anciens engagés conditionnels.

Au 73e, à Béthune, MM. Osmont, Toussaint et Tricart, anciens engagés conditionnels ; au 81e, à Avesnes, MM. Parsy, Piffault et Pons, anciens engagés conditionnels ; au 110e, à Dunkerque, MM. Canissié, Charli. Deledalle, Detombe et Petit, anciens engagés conditionnels ; au 157e, à Valenciennes, M. Duhem, ancien engagé conditionnel ; au 166e bataillon de chasseurs à pied, à Lille, M. Roussel, ancien engagé conditionnel.

Le ministre de la guerre vient de décider en principe que les modifications ci-après seraient apportées à la répartition des troupes entre les places de Maubeuge, Cambrai, Valenciennes, Condé et Landrecies.

Ces mouvements n'auront lieu qu'à une époque ultérieure qui ne peut encore être précisée, et ils seront subordonnés au transférement de la 4e division de cavalerie sur la Meuse et à la rentrée en France de la brigade de hussards stationnée en Algérie,

MAUBEUGE. — *Troupes actuelles.* — 1 bataillon de 84e de ligne; 4 escadrons du 8e cuirassiers; 1 batterie du 2e bataillon d'artillerie de forteresse. — *Troupes de remplacement.* — 1 bataillon plus 2 compagnies du 84e de ligne; l'état-major et 3 trois du 2e bataillon d'artillerie de forteresse.

CAMBRAI. — *Troupes actuelles.* — Le dépôt et 3 bataillons du 1er de ligne (moins une compagnie détachée à Bouchain) et le 9e régiment de dragons. — *Troupes de remplacement.* — Le dépôt et 3 bataillons du 1er de ligne (moins 1 compagnie détachée à Bouchain) et 4 escadrons de cuirassiers.

VALENCIENNES. — *Troupes actuelles.* — Le dépôt et 2 bataillons du 127e de ligne; 3 escadrons du 8e dragons, l'état-major et 2 batteries du 2e régiment d'artillerie de forteresse. — *Troupes de remplacement.* — Le dépôt et 3 bataillons du 127e de ligne ; 1 escadron de cuirassiers ; 1 batterie du 2e bataillon d'artillerie de forteresse.

CONDÉ. — *Troupes actuelles.* — 2 bataillons du 127e de ligne; 2 escadrons du 8e dragons. — *Troupes de remplacement.* — 1 bataillon du 127e de ligne.

LANDRECIES. — 2 compagnies du 84e d'infanterie remplaceront le bataillon du même régiment actuellement stationné dans cette place. Enfin, les 8e et 9e régiments de dragons quitteront Valenciennes et Cambrai pour aller prendre garnison à Meaux et à Provins.

SITUATION MÉTEOROLOGIQUE. — Paris 12 Mai. — Une zone de basses pressions s'étend de l'Irlande aux Iles-Madère. Le minimum se trouve à l'entrée du canal Saint-Georges 748 mill. des mauvais temps sont à craindre sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne.

Les basses pressions du nord-est de l'Europe persistent. Sur la Méditerranée, le baromètre est relativement élevé 761 mill. et la mer tranquille.

La température baisse en Irlande et en Ecosse ; ailleurs, les variations sont peu notables. Le thermomètre marquait ce matin — 1° à Haparanda, 15 à Paris et 24 à Gibraltar.

En France, un régime de vent d'entre S. et O. tend à s'établir avec pluie et abaissement de la température.

Hier, à Paris, ciel nuageux, petite averse vers huit heures du soir.

Maximum, 19°4. *Minimum*, 11°0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal tiendra *vendredi soir*, à 7 heures et demie, sa seconde séance de la session ordinaire de mai. Il continuera la discussion des questions déjà portées à l'ordre du jour et qui n'ont pu être abordées la semaine précédente. Les questions suivantes seront ensuite soumises à ses délibérations :

1. Remerciements adressés au Conseil par M. Clodomir Lecomte. 2. Voirie municipale : rue de la Chaussée; réception définitive des travaux de pavage. 3. Voirie municipale : rue d'Italie ; réception définitive des travaux de pavage. 4. Parc de Barbieux ; construction de bâtiments de service. 5. Sapeurs-pompiers ; demande de mise à la retraite formée par M. Vanderdelle, sergent-tambour. 6. Institut Sévigné ; cours spéciaux ; demande d'un crédit supplémentaire de 900 fr. 7. Hospices de Roubaix : demande relative à la construction d'une brasserie. 8. Hospices de Roubaix : communication d'une lettre de la commission administrative. 9. Demande de pension formée par Mme Duthoit, veuve de M. Duthoit, éclusier au Sartel. 10. Bourses et subsides dans divers établissements d'instruction et de secours : demande formée par M. C. Lefebvre, élève architecte à l'Ecole des Beaux-Arts.

Rapport des commissions. — Immeuble Scrépel-Lefebvre rue Neuve.

Une réunion à la Chambre de Commerce aura lieu à l'hôtel de ville, vendredi, à quatre heures du soir. Voici quel sera l'ordre du jour :

1. Avis à donner sur la réorganisation du conseil des prud'hommes ; 2. lettre du Chemin de fer du Nord ; lettres des Chambres de Commerce de Dunkerque et de Douai ; 4. question des entrées temporaires ; 5. questions des exportations ; 6. diverses autres communications.

Les travaux de la nouvelle gare. — On déploie beaucoup d'activité dans les travaux de démolition des bâtiments sur l'emplacement desquels doit s'élever la nouvelle gare. La toiture de la vaste halle des douanes et des docks contigus est complètement découverte. On commencera ce matin à enlever la charpente, et, sous peu de jours la pioche s'attaquera aux murailles. Quand cette percée sera achevée, elle donnera une perspective toute nouvelle à la longue rue de la Gare.

Une partie du deuxième hall de la petite vitesse doit aussi disparaître. En attendant que les démolitions s'accomplissent leur œuvre, on construit un nouveau pignon à l'intérieur de ce magasin pour fermer la partie qui restera intacte.

Les adjudications partielles nécessitées par les travaux de reconstruction seront faites dans une quinzaine de jours.

L'exposition des arts décoratifs continue à obtenir le succès qu'elle mérite. Le dimanche, les visiteurs se pressent en foule dans le *hall* de la rue de l'Alouette, si élégamment paré et qui renferme tant de merveilleux spécimens de peinture, de sculpture et d'architecture décorative. La partie de l'exposition réservée aux vitraux peints est particulièrement remarquable, et chacun rend justice à son heureuse disposition, au goût parfait qui y préside.

Nous commencerons dans un prochain numéro à passer en revue d'une façon détaillée chaque numéro du catalogue.

Pendant toute la journée de samedi, l'exposition sera fermée au public ; elle sera réouverte le lendemain 16 mai, jusqu'à la fin du mois. A partir de dimanche, plusieurs envois qui n'ont pu parvenir à la commission avant le 15, figureront à la cimaise. On nous cite, entre autres, quatre charmants panneaux décoratifs de Galland et des vitraux de Rousselle, de Beauvais, le même que nous avons eu récemment l'occasion de louer pour ses belles verrières de l'église du Très-Saint-Rédempteur.

La commission administrative de la société artistique obéissant à une excellente pensée, a invité les directeurs de tous les pensionnats, institutions, écoles communales et libres des enfants des deux sexes de Roubaix et de Tourcoing à visiter l'exposition avec leurs élèves. Pour éviter tout encombrement, on a fixé un jour à chacun. Ces visites porteront, nous n'en doutons pas, les meilleurs fruits, car elles graveront plus aisément dans l'esprit des élèves, par la vue de modèles de choix, les leçons de dessin de leurs professeurs. Nous savons que ceux-ci ont applaudi à l'heureuse inspiration de la Commission et lui ont témoigné leur vive gratitude.

Les élèves du 3e comptoir de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, sous la conduite de leur sous-directeur, ont visité mercredi et jeudi plusieurs établissements industriels de Roubaix, ainsi que la Condition publique.

Nominations universitaires. — M. Rozier, commis d'académie, est nommé instituteur-adjoint à Roubaix (école de la rue Turgot) ; M. Quinchon, pourvu du brevet supérieur, est nommé instituteur-adjoint à Lys-lez-Lannoy. — Mlle Vandamme est nommée institutrice adjointe à Roubaix (école de la rue Olivier-de-Serres).

Echos de la Saint-Mamert. — Voici les résultats du tir à la cible auquel ont pris part les sapeurs-pompiers, le lendemain de la Saint-Mamert :

1er prix de belle balle : M. Gransart, sapeur ; 1er prix de haut nombre ; M. Hubert, lieutenant; 1er prix de bas nombre : M. Roubin, sergent ; 2e prix de haut nombre : M. Lausieux, capitaine ; 2e prix de bas nombre : M. Grenier, sapeur.

3e prix, M. Steuster, clairon; 4e, M. Dewyndt, sapeur ; 5e, M. Crépin, sergent-fourrier ; 6e, M. Leperc*q*, caporal ; 7e, M. Dusollier, sapeur; 8e, M. Willem, id.; 9e, M. Renard, id.; 10e, M. Toulet, sergent ; 11e, M. Braquet, sergent-major; 12e, M. Deberge, clairon.

Première surprise : M. Desmadryl, sergent-major vétéran ; deuxième surprise : M. Pardoen, sapeur.

Voilà donc la Saint-Mamert de 1886 qui est allée rejoindre dans le néant ses devancières. En tout cas, nos pompiers peuvent se vanter de l'avoir fêtée consciencieusement et, malgré ces réjouissances, d'avoir fait vaillamment leur devoir à Tourcoing où ils ont rendu de réels services dans l'incendie qui a détruit presque entièrement l'usine de MM. Dillies et Gütkind.

Nous ne voulons pas terminer sans réparer une omission qui s'est glissée dans notre compte-rendu de dimanche et rétablir la part qui revient à M. Denis, chirurgien-major de la compagnie, dans l'organisation de la fête.

Morsure grave. — Le domestique d'un messager de la rue de Lille, Emile Audebonne, a été mordu cruellement au bras droit par un cheval qu'il attelait à une voiture. M. le docteur de Charbel, qui lui a donné des soins immédiats, a déclaré que cette morsure présentait un certain caractère de gravité.

Un accident. — Mercredi matin, un tisserand nommé Emile Coppians et demeurant rue de la Guinguette, a fait une chute dans la cour du peignage de M. Augustin Morel, rue de Tourcoing, et s'est fracturé la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Bernard, il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Mardi soir, le jeune Jules Fréquin, âgé de six ans, voulant grimper sur un camion de la Compagnie des tramways du Nord qui passait devant la Bourse, est tombé sous les roues. Relevé aussitôt, il a été transporté à la pharmacie Odille où on a constaté qu'il n'avait aucune fracture, mais seulement de légères contusions à la jambe. On l'a reconduit chez ses parents, rue des Longues-Haies, cour Deconinck.

La semaine dernière, on dévalisait durant la nuit une baraque foraine du boulevard Gambetta : le vol consistait en une forte quantité de dragées et de sucreries. A la suite d'une enquête de M. le commissaire Leroy, on a arrêté les deux coupables, deux gamins d'une dizaine d'années, Charles D... et Joseph A..., demeurant rue des Longues-Haies. Les jeunes malfaiteurs iront réfléchir en prison sur les conséquences de leur méfait. Ils ne sont pas seuls compromis dans cette affaire : les bonbons volés ont été revendus à deux marchandes, qui seront poursuivies pour recel.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur a essayé de s'introduire dans la maison habitée par M. Agis-Dupriez, boulevard Gambetta. Il est monté sur le lanterneau dont il a même cassé une vitre. Un bruit quelconque l'aura sans doute engagé à déguerpir au plus vite, car il n'a pas poussé plus loin son équipée criminelle. Une plainte a été portée à la police.

On a volé pendant la nuit des courroies de cuir dans un manège de chevaux de bois dirigé par M. Carpentier et établi à l'extrémité du champ de foire.

Tout n'est pas rose dans le métier d'agent de police : quand ils sont chargés d'opérer des arrestations, ils ont fréquemment maille à partir avec des gaillards qui leur adressent les menaces les plus violentes et joignent parfois l'action à la parole. Ainsi, hier, un certain Emile Liétard, habitant rue du Trichon et se voyant sur le point d'être appréhendé au collet pour infraction à un arrêté d'expulsion, a proféré un tas d'injures contre l'agent et s'est enfui en criant : « Je me moque de toi ; je te causerai un jour la g..., tu peux y compter. » L'agent n'a pu le rattraper, et Liétard court encore.

Un autre individu, Jules Catrice, a insulté grossièrement des agents qui lui faisaient des remontrances sur son état d'ivresse et s'est ensuite rebellé contre eux. Mais celui-là a pu être conduit au dépôt et gémit aujourd'hui sur « la paille humide des cachots. »

Wattrelos. — C'est dimanche 16 mai qu'aura lieu le grand carrousel offert aux amateurs au bénéfice des pauvres, sous la présidence d'honneur de M. le Maire. Voici la liste des prix :

1er prix. — Huit couverts en argent, offert par M. Pierre Catteau, conseiller général du Nord, valeur : 200 francs ; 2e, Six couverts en argent, offert par la commission du Carrousel, val. : 150 fr. ; 3e, Quatre couverts en argent, offert par M. Pierre Catteau, conseiller général du Nord, val. : 100 fr. ; 4e, Dix-huit cuillères à café, offert par la commission du Carrousel val. : 90 fr. ; 5e, Douze cuillères à café, offert par la commission du Carrousel, valeur, 40 fr.

L'inscription se fera de midi à 3 heures, chez M. Jules Laloy, (estaminet du *Grand Saint-Georges*, à la Vieille-Place). La mise de chaque cavalier sera de trois francs. A trois heures, les cavaliers se rendront à la Vieille-Place, pour y être rangés par ordre et se rendre au lieu du concours.

Les cavaliers qui n'auraient pas reçu d'invitation et qui désireraient prendre part au Carrousel, pourront, au moment de l'inscription, s'adresser à la Commission, qui en décidera. — En cas de mauvais temps, le Carrousel sera remis. — Le manège, établi chez M. Parent, à la Place, est à la disposition des amateurs, à partir de ce jour.

Ascq. — C'est pour le dimanche 7 juin que cette commune organise son carrousel annuel au profit des pauvres.

Sailly-lez-Lannoy. — Lundi, vers neuf heures du soir, un incendie a consumé deux meules de paille dépendant de la ferme de M. Bouchery, maire de Sailly et conseiller général. C'est Mlle Bouchery qui s'aperçut la première du sinistre; elle donna aussitôt l'alarme, et, à ses cris, le personnel de la ferme accourut. Presqu'immédiatement arrivaient les gendarmes Garnier et Taquet, de la brigade de Lannoy, qui s'employèrent avec un zèle digne d'éloges à organiser les secours, et parvinrent à préserver plusieurs meules de blé voisines.

Les pertes sont évaluées à 1,800 francs, couverts par l'*Assurance générale*. L'incendie est attribué à la malveillance : la rumeur publique accuse de ce fait des fraudeurs qui auraient inventé ce coupable moyen pour détourner l'attention des douaniers afin d'entrer en toute sécurité en France avec des marchandises de contrebande. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — *Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Eaux potables. — La sous-commission d'étude sur la question inter-communale des eaux potables a fait délivrer dans chaque ménage un bulletin contenant les trois questions suivantes :

1° Votre habitation est-elle pourvue d'eau de puits ? 2° Ce puits vous fournit-il de l'eau en tout temps ? 3° Cette eau est-elle bonne ? Les réponses à ce questionnaire serviront à établir l'enquête relative aux besoins d'eau potable.

Echo des incendies. — Dans la nuit de dimanche à lundi, outre les deux incendies importants, trois autres ont failli se produire. Des flammèches échappées de l'usine Valentin ont mis le feu à un tas de déchets qui se trouvait dans la cour d'une filature des environs et dans un autre établissement on a mis la pompe à vapeur sous pression afin de parer à toutes les éventualités tant la pluie de feu était menaçante. Enfin un petit commencement d'incendie s'est produit dans une maison particulière de la rue des Poutrains.

LILLE

M. Develle à Lille. — M. Develle, ministre de l'agriculture, arrivera à Lille le samedi 22 mai prochain, et restera dans notre ville jusqu'au dimanche soir, 23 mai.

Il prononcera un grand discours touchant les questions agricoles.

Entre Lille et Paris. — La compagnie des wagons-lits expérimente en ce moment entre Paris et Lille, un système d'éclairage des voitures par l'électricité pour les wagons-restaurants.

Chaque voiture est éclairée par 21 lampes à incandescence, dont 19 de 8 bougies et 2 de 3. Ces lampes sont alimentées par des piles *Faure* en batteries de 45 éléments par wagon. Dans le trajet Paris-Lille, l'éclairage a une durée de 4 heures 50 et la pile sert pendant 6 voyages, soit pendant 29 heures sans qu'on ait besoin de changer les liquides.

Dans ces conditions, le courant fourni par la pile a une intensité constante et possède une grande fixité.

Quant au prix de revient, il est naturellement un peu plus cher que celui de l'éclairage à l'huile, mais la différence ne paraît pas assez grande pour arrêter les compagnies de chemins de fer, étant donnée l'augmentation de lumière obtenue dans les wagons.

La chambre des notaires. — Dans sa séance du 12 mai, la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille s'est ainsi constituée pour l'exercice 1886-87 : MM. Duchange, président, Herlin, premier syndic, Dujardin, deuxième syndic ; Jules Lefebvre, rapporteur ; Pajot, secrétaire ; Gallot, Vahé, Veraeghe, membres.

L'USURPATION DES MÉDAILLES INDUSTRIELLES

Le *Journal officiel* publie la nouvelle loi relative à l'usurpation des médailles et récompenses industrielles.

L'usage des médailles, diplômes, mentions, récompenses ou distinctions honorifiques quelconques décernés dans des expositions ou concours n'est permis qu'à ceux qui les ont obtenues personnellement et à la maison de commerce en considération de laquelle ils ont été décernés.

Celui qui s'en sert doit faire connaître leur date et leur nature, l'exposition où ils ont été obtenus et l'objet récompensé.

Des pénalités variant de 50 à 6.000 francs et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans atteindront : 1° ceux qui se seront attribués frauduleusement des récompenses industrielles ; 2° ceux qui les auront appliquées à d'autres objets que ceux pour lesquels elles avaient été obtenues ou qui s'en seront attribué d'imaginaires ; 3° ceux qui les auront indiquées mensongèrement sur leurs enseignes, annonces et prospectus ; 4° ceux qui s'en seront indûment prévalus auprès des jurys des expositions.

Les mêmes peines s'appliqueront à ceux qui se seront frauduleusement prévalus de récompenses, distinctions ou *approbations* accordées par des corps savants.

L'omission d'une des indications qui doivent accompagner l'usage de la récompense entraînera une amende de 2.500 à 3.000 francs.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande-Harmonie — A partir de demain, vendredi, la *Grande-Harmonie* fera des Répétitions Générales tous les vendredis dans les jardins de son local ; le Conseil d'Administration invite les membres honoraires et leurs familles à y assister, les dits jardins étant enclos et leur étant exclusivement réservés.

En cas de mauvais temps pendant les cours des répétitions la grande salle sera toujours à la disposition des membres honoraires.

Tourcoing. — *La fanfare St-Michel offrira* à ses membres honoraires, le dimanche 16 mai à 6 h. 1/2 du soir, une séance récréative dont la partie scénique sera remplie par *le Docteur Chicndent*, comédie en deux actes.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 11 mai

Présidence de M. PARENTY

Jean-Jacques Rousseau battait sa femme et envoyait ses enfants à l'hôpital.

La commune de Wattrelos compte parmi ses habitants un sieur Cassier qui, sans avoir les talents de l'auteur d'Emile en a tous les défauts... quant aux rapports matrimoniaux, s'entend. A la suite d'une scène d'ivresse il avait jeté sur la voie publique sa femme et ses enfants.

Une voisine charitable, Mme Gonier, avait offert à la malheureuse expulsée un asile pour la nuit. Cette générosité avait mécontenté l'irascible Cassier.

Avec une brutalité révoltante il avait frappé à coups de pied aux jambes et à l'estomac sa malheureuse victime qui fut trouvée évanouie. Singulier système de défense que celui qui consiste à dire qu'une femme est évanouie de colère. C'est pourtant la prétention de Cassier. Quant aux taches de sang dont elle était couverte il les explique à sa façon. Le tribunal a mis en délibéré cette affaire.

Dans la même audience tribu nal a condamné des fraudeurs et mis à l'ombre pour plusieurs jours, quelques mendiants, vagabonds et autres menus gredins.

Les fraudeurs de Roubaix condamnés sont : Ludne Sophie et Marie Decottignies, 500 francs d'amende et 6 jours; Bernard Edmond, 500 francs et 1 mois; Boulogne J.-B. 500 francs et 1 mois; Catteau Pierre, 500 francs et 6 jours; Vanoverbecke Henri et Joseph Andrieux, 500 francs et 3 mois.

Audience du jeudi 13 mai 1886

Présidence de M. HEUDE

AFFAIRE GÉTAZ

Aujourd'hui a comparu devant le tribunal correctionnel de Lille, l'ancien directeur du Crédit du Nord à Roubaix, M. Gétaz.

FEUILLETON DU 14 MAI 1886. — N° 26

FLOREAL

VIII

— C'est là, dit à voix basse Mireux, en s'arrêtant devant une petite grille en bois qui s'ouvrait sur un jardin planté de grands arbres et le séparait de la route; mais ça doit être fermé... oui, c'est fermé...

— Saute, parbleu !... C'est bien malin... Attends un peu; on dirait qu'il y a de la lumière à la fenêtre du rez-de-chaussée !

— Oui !

— Ils ne sont pas couchés, alors !...

Minuit sonna lugubrement au clocher de l'église.

— Minuit !... Il y a une nourrice et un enfant de trois mois; c'est peut-être leur chambre, répondit Mireux...

— Peut-être ! mets ta cartouche sur le rebord de la fenêtre; si le moutard est là, ça fera une petite vipère de moins ! Allons, saute donc, fainéant !

Mireux s'élança sur les poignets, et franchit la petite barrière. Floréal l'attendit au dehors.

Le plus profond silence régnait.

Mireux s'avança lentement, lorsqu'il fut près de la fenêtre éclairée, il regarda dans l'intérieur de l'appartement; le petit berceau blanc était là, à un pas, dans la lueur indécise d'une veilleuse.

L'assassin avait un petit frère de deux ans; il y songea subitement et en honte de son crime; il allongea le bras, souleva la jalousie baissée de la croisée voisine et posa la cartouche, se disant que dans cette pièce-là, où il faisait noir, il n'y a avait peut-être personne. La mèche était très longue; il l'alluma et, en un clin d'œil, eut rejoint Floréal.

Ils s'éloignèrent en courant, prenant la direction du haut quartier de Bel-Air.

— Il y a un chien, vous savez ? dit Mireux à Floréal.

— Où ça ?

— Chez Voltin.

— Nous le musellerons.

— Il n'est pas commode !

— Marche toujours, nous le verrons bien !

. . . . . .

Voltin et Eugénie revenaient des Allouettes : ils remontaient lentement une allée perpendiculaire à celle par laquelle Floréal et Mireux arrivaient. Ils étaient cachés dans l'ombre des arbres et Kelb qui les précédait venait de tomber en arrêt devant un chat posé en équilibre sur la barrière qui entourait leur jardinet.

— Regarde Kelb, dit Voltin en s'arrêtant.

— Est-il joli ! répondit Eugénie.

Ils restaient immobiles, attentifs à ce que les deux animaux allaient faire.

Le chat ronronnait; soudain il disparut du côté de la maison, et Kelb, d'un bond, franchit la haie et se mit à sa poursuite. A ce moment, Floréal et Mireux traversèrent l'allée.

Eugénie les vit et serra le bras à son mari ; ils allaient se mettre en marche, ils restèrent cloués sur place. Mireux ouvrit la barrière, simplement fermée au loquet et entra doucement dans le jardin, Floréal le suivit.

— C'est à nous qu'ils en veulent, murmura Voltin ; attends-moi là !

— Non, Voltin ! je t'en prie ! Reste-là, Voltin !

— Laisse-moi !

— Je t'en conjure, ils sont deux !

— Et ta mère ? Et le petit ?

Eugénie cacha sa tête dans ses mains et lâcha le bras de Voltin.

Lui se précipite en se baissant le long de la haie, mais il a entendu un grognement : c'est Kelb qui arrive.

— Le chien ! dit à voix basse Mireux.

— Mets ta cartouche, répond Floréal, et il fait un appel de langue pour flatter le gros Kelb qui avance lentement.

Mireux marche vers la fenêtre, pose sa cartouche et, au moment où il fait flamber son allumette, Voltin se redresse derrière les misérables en criant d'une voix de stentor :

— Apporte, mon chien !

Kelb bondit come un lion, tombe sur Floréal et le renverse dans le sable.

Pendant ce temps Mireux perd la tête, laisse tomber son allumette et se sauve à toutes jambes par derrière la maison.

— En voilà toujours un ! s'écria Voltin en brandissant sa canne et en arrivant dans le jardin.

Floréal est par terre : Kelb le tient à la gorge, et se laisse accabler de coups de pieds et de coups de poings sans lâcher prise ; dès que son homme veut se lever, il serre la mâchoire et menace de l'étrangler ; ses grosses pattes sont posées sur sa poitrine et il gronde sourdement.

La lune se dégage de derrière un gros nuage et inonde le jardin de clarté.

Eugénie qui, anxieuse, a suivi son mari, arrive en même temps que lui près de Kelb.

Sur l'ordre de son maître, le chien lâche sa proie.

Floréal se relève.

Mais un triple cri de surprise et de terre